

LEGISLATURE 2006 - 2011

PROCES-VERBAL no 5

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz
tenue le mercredi 14 mars 2007 à 20 h 15
à la Maison Hugonin

Président : M. Lyonel Kaufmann

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2006
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation d'un nouveau conseiller
4. Dépôt et développement des motions et interpellations
 - 4.1. Postulat de M. Michel Bloch « Mobilité douce, quel plan d'action pour notre Commune ? »
 - 4.2. Motion de M. Gilbert Vernez et Mme Nicole Freers Signer « Création d'un cheminement pédestre au bord du lac »
5. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Kurt Egli « La Tour-de-Peilz, ville sportive ou seulement cité dortoir ? »
6. Préavis municipaux :
 - 6.1. Préavis municipal N° 1/2007 relatif à la demande de crédit d'étude pour la réfection des façades de l'Eglise Notre-Dame à Vevey
 - 6.2. Préavis municipal urgent N° 2/2007 relatif à la demande de crédit pour la mise en place d'un pavillon de deux salles de classe provisoires sur le terrain du collège de Bel-Air
 - 6.3. Préavis complémentaire au préavis municipal N° 32/2005 relatif à la demande de crédit complémentaire destiné à l'achat de mobilier pour la salle des Remparts
 - 6.4. Préavis municipal N° 3/2007 relatif à la demande de crédit pour le relevage de l'orgue du Temple
 - 6.5. Préavis municipal N° 4/2007 relatif à la demande de crédit pour la construction d'un giratoire à l'intersection de la route de Chailly, l'avenue de Pérouge et du chemin du Gregnolet ainsi que la sécurisation de la route de Chailly
7. Rapports :
 - 7.1. Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal urgent N° 2/2007 relatif à la demande de crédit pour la mise en place d'un pavillon de deux salles de classe provisoires sur le terrain du collège de Bel-Air
8. Communications municipales
 - Communication N° 1/2007 relative aux nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz en 2006
 - Communication N° 2/2007 sur l'état des motions en suspens au 31 décembre 2006
 - Communication N° 3/2007 relative au Règlement SDIS
 - Communication N° 4/2007 relative aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles
9. Propositions individuelles et divers

Appel

69 présents sur 84 membres élus.

Excusé(e)s : Taraneh Aminian - Michel Baiutti - Michel Bonvoisin - Robert Delieutraz - Gérald Gay - Françoise Grin - Daniel Kraehenbuehl - Roger Lambert - Claude-Alain Luy - Olivier Martin - Nicolas Mattenberger - Marie-Claude Meylan - Richard Sendra - Anna Tobler

Absent(e)s : Bernard Gavin

M. le Président ouvre cette 5^{ème} séance de la législature en invitant les Conseillères et Conseillers à débattre et écouter, partager, convaincre et décider, dans le respect de chacun. En ouverture de séance, l'actualité de ce soir l'amène à soumettre à la sagacité du Conseil une citation de Vincent Guérin : « Si l'expression « tourner en rond » avait un sens, il serait giratoire ».

Il souhaite la bienvenue au public et à la presse qu'il remercie de s'être déplacés ce soir pour suivre nos travaux.

Ordre du jour

M. le Président annonce le dépôt par M. J.-Y. Schmidhauser d'une interpellation intitulée « Plan de quartier de Sully : l'immobilisme dû au changement ». Il convient donc d'ajouter un point 4.3. à l'ordre du jour. Par ailleurs, tant les auteurs du postulat du point 4.1. que ceux de la motion du point 4.2. demandent le renvoi de leur texte à une commission de prise en considération. Le cas échéant, les commissions ad hoc seront donc désignées directement après chacun de ces points.

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres remarques, il est adopté tel que complété.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2006

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2006 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil communal

M. le Président présente les condoléances du Conseil à notre collègue F. Glauser qui a eu le chagrin de perdre son papa au début du mois de janvier.

Il donne lecture de la lettre de démission de Mme E. Badoux en raison du déménagement de sa famille sur la commune de Vevey. Son remplacement aura lieu sous point 3 de l'ordre du jour.

Il a reçu cet après-midi une lettre de démission, avec effet immédiat, émanant de M. Ph. Schyrr, dont il donne lecture. En fonction des délais, l'intéressé sera remplacé lors de la prochaine séance.

Dans l'enveloppe des Conseillers et Conseillères se trouvait une présentation de la Fondation des Eglantines pour laquelle le Conseil a octroyé ses jetons de présence en décembre dernier.

Quelques conseillers et notre huissier suppléant sont absents ce soir, pris par les représentations de la Revue 2007 « La Tour infernale ». Il espère que nombreux sont ceux et celles qui ont pris plaisir à la vue de ce spectacle où certains se font gentiment tailler un costard, au propre comme au figuré. Après des années de recherches infructueuses, il a enfin pu comprendre, grâce à la Revue, la différence fondamentale entre un Conseiller communal socialiste et un Conseiller communal libéral. En fonction, il conservera néanmoins sa cravate. La Revue rencontre un succès mérité puisque le spectacle affiche complet, y compris pour les supplémentaires de la semaine prochaine. Il est donc trop tard pour celles et ceux qui auraient loupé si ce n'est l'échelle, en tout cas le train.

Il remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui ont participé au dépouillement de dimanche dernier. Il faudra en remettre une petite couche le dimanche 1^{er} avril, selon le déroulement habituel et une équipe restreinte. La journée débutera par un café/croissant à 8 h 45 et le dépouillement aura lieu dès 9 h 00. Merci à celles et ceux qui remettront la compresse, ainsi qu'à celles et ceux qui, n'ayant pu participer au dépouillement de ce dimanche, mettront ce jour-là la main à la pâte.

En ce week-end d'élections, plusieurs membres de notre Conseil oscillaient entre espoir et inquiétude. Toutes et tous se sont engagés avec énergie dans la campagne. La chance a souri à certains. D'autres, qui n'ont nullement démerité, peuvent légitimement nourrir quelque amertume.

Ses pensées vont donc vers celles et ceux pour lesquels les résultats n'ont pas été à la hauteur de leurs espérances. Il leur adresse une citation de Gustave Flaubert : « Il n'y a de défaites que celles que l'on a tout seul, devant sa glace, dans sa conscience ». Au nom du Conseil, il remercie plus particulièrement pour leur travail et leur engagement ceux de nos députés qui n'ont pas été réélus, à savoir Mme Ch. Rithener, MM. A. Grangier et J.-P. Grin. Si les oracles cantonaux ne leur ont pas été favorables, notre Conseil se réjouit de pouvoir compter sur leur engagement, leur compétence et leur enthousiasme.

Il félicite celles et ceux qui ont l'avantage de poursuivre ou de reprendre l'aventure. Ils n'auront certainement pas le temps de chômer à partir du 1^{er} juillet dans un Grand Conseil ayant quelque peu « rétréci au lavage ». Félicitations à Mme J. de Quattro, M. F. Grognuz et M. N. Mattenberger. Que la citation suivante de René Char les accompagne : « Tiens vis-à-vis des autres ce que tu t'es promis à toi seul. Là est ton contrat ». Il conclue à l'attention de tous les candidats et candidates, par l'entremise de Pablo Neruda, avec « un seul mot, usé, mais qui brille comme une vieille pièce de monnaie : merci ! »

3. Assermentation d'un nouveau conseiller

M. le Président assermente, selon la procédure réglementaire :

- **Mme Suzette JUNKER**, née le 15 octobre 1950 et domiciliée Crêt-Richard 2, en remplacement de Mme Elisabeth Badoux, membre du groupe libéral, démissionnaire.

4. Dépôt et développement des motions et interpellations

4.1 Postulat de M. Michel Bloch intitulé « Mobilité douce, quel plan d'action pour notre Commune ? »

M. M. Bloch souhaite relever quelques points clés qui motivent sa démarche. Même si nous devons souvent constater que le champ d'action de l'autorité communale se réduit comme peau de chagrin, il reste quelques chasses gardées sur lesquelles il est encore possible d'agir. La mobilité douce fait partie de ces possibilités à notre disposition.

Notre devoir d'élus est de porter une attention accrue à des publics qui ne sont pas directement représentés dans notre assemblée, comme les enfants, les personnes âgées ou celles qui ont une mobilité réduite. Il est aussi de notre devoir de prévenir les problèmes sur lesquels nous pouvons avoir une action efficace et concrète, à savoir le surplus de CO2 que nous émettons tous et le manque de mouvement qui guette une bonne partie de la population, avec les conséquences que l'on connaît. Il nous faut également favoriser des espaces de temps et de lieu où il est possible de se croiser, de s'apostropher, de se parler et d'échanger, et donc développer des aménagements urbains qui provoquent la rencontre et la convivialité.

Il est à la portée de notre administration d'étudier la mise en oeuvre de mesures spécifiques qui prennent systématiquement en compte les besoins des piétons et des usagers de cycles, comme par exemple la tranquillisation du trafic, des bandes et pistes cyclables qui relient les points stratégiques, des parkings à vélos, des zones 30 et de rencontre, une incitation à la mobilité douce, en particulier pour se rendre à l'école. Il tient à remercier la Municipalité, et plus particulièrement la responsable du dicastère de Police, pour un premier pas dans ce sens par la récente mise à l'enquête d'une importante zone 30 au centre de notre commune. Ce postulat est d'ailleurs, entre autres, une invitation à communiquer à notre Conseil les prochaines étapes dans ce domaine.

Un autre aspect de ce postulat est d'inviter la Municipalité à étudier une politique de stationnement sur notre territoire qui donne la priorité aux habitants et aux consommateurs de notre commune. En effet, la politique de villes voisines ou plus lointaines pousse de plus en plus de propriétaires de véhicules, camions ou remorques à stationner gracieusement et sans limite de temps sur bon nombre de nos parkings. Le phénomène, avec ses multiples effets collatéraux, ne pourra que s'amplifier sans une politique clairement définie.

Il souhaite donc que le Conseil transmette ce postulat à une commission pour sa prise en considération avant son renvoi à la Municipalité.

M. R. Baud, municipal, constate que le postulat ne fait que reprendre les préoccupations exprimées par la Municipalité dans son programme de législature 2006-2011.

La mise en place de la politique de mobilité douce prônée dans le postulat s'appuie sur deux piliers. Le premier comprend des aménagements adéquats pour la mobilité piétonne et la réduction des obstacles et dangers en recourant aux zones 30 km/h et aux zones de rencontres. Or, le programme de législature annonce, à son point 4.3., l'instauration de huit zones 30, qui devraient être toutes réalisées entre mars 2007 et fin 2008, si le Conseil les accepte. Il prévoit également l'amélioration de la signalisation lumineuse réglant le trafic sur la Grand-Rue, l'aménagement d'un modérateur de trafic à la route de Chailly, avec un nouveau giratoire à l'intersection rte de Chailly/av. de Pérouge/ch. du Gregnolet, ainsi que le réaménagement du carrefour Clos d'Aubonne/Edouard-Müller. Au plan des investissements figure également le réaménagement piétonnier de la route de St-Maurice, qui se concrétisera par la création de pistes cyclable et piétonnière, séparées du trafic routier par une bande de verdure et une arborisation appropriée.

Le 2^{ème} pilier du postulat vise la priorité au stationnement des voitures des habitants et des consommateurs en suggérant un stationnement souterrain à la place des Anciens-Fossés. La Municipalité souligne, au point 7.2. de son programme de législature, la nécessité de créer une zone de rencontre au centre-ville au profit des habitants, des visiteurs et des commerçants, et annonce le projet d'aménagement d'un parking souterrain sous la place des Anciens-Fossés, en collaboration avec les commerces de la place. Ce projet est aussi mentionné au plan des investissements et planifié dans sa réalisation en 2009-2010. Au point 7.4., la Municipalité annonce sa volonté de réactualiser des dessertes pédestres, aussi bien pour les promeneurs que pour les habitants qui se rendent au centre-ville. L'essentiel des mesures demandées par le postulat se trouve donc déjà dans le programme de législature de la Municipalité.

Quant à la nécessité de limiter le nombre des véhicules et camionnettes de propriétaires extérieurs à la commune qui utilisent notre territoire simplement parce que le parcage y est gratuit, la Municipalité s'élève en faux contre cette affirmation. De même en ce qui concerne les pendulaires qui squatteraient les nombreuses places en zone blanche autour de la gare. En aval de la ligne de chemin de fer, le parcage est soit limité à de brèves périodes, soit payant. En amont, notre police a procédé à des contrôles réguliers et constaté qu'il y a bien des véhicules d'entreprises parqués sur le domaine public, mais que leurs conducteurs sont tous domiciliés dans la commune.

Comme elle l'a dit dans son programme de législature, la Municipalité entend donc favoriser l'accroissement de la mobilité piétonne et cycliste d'une part, promouvoir un stationnement des véhicules qui favorise les zones de rencontres, d'autre part. Le postulat et le programme de législature visent les mêmes objectifs, si bien que le premier doublerait inutilement le second. La Municipalité invite donc le Conseil à ne pas prendre en considération le postulat.

M. M. Bloch admet que certains points figurent déjà au programme de législature, mais en rien une politique complète de mobilité douce et de stationnement digne de ce nom. Le postulat n'est en rien quelque chose qui devrait être refusé par la Municipalité. Il lui permet de manifester au Conseil une intention, avec un rapport bien plus développé que les quelques mesures qui figurent dans le programme de législature. Par exemple, les parkings à vélos n'ont pas été mentionnés et les pistes cyclables ne concernent que quelques zones.

M. A. Grangier relève qu'il s'agit d'un postulat et non d'une motion. Le postulant demande le renvoi à une commission. Il veut bien croire que cela correspond exactement au programme de législature, mais il serait intéressant qu'il y ait un débat démocratique sur ce sujet, raison pour laquelle il invite le Conseil à renvoyer ce postulat à une commission. Son acceptation ou non interviendra après que la commission ait siégé.

La parole n'est plus demandée. Etant donné qu'un cinquième de l'assemblée soutient la demande de renvoi de ce postulat à une commission de prise en considération, il est renvoyé à l'examen d'une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	PDC/Ind.	Anne Lachat Baechler
<u>Membres</u> :	Soc	Michel Bloch - François Bercher - Vincent Racine
	Lib	Kurt Sager - Roger Urech
	Rad	Kurt Egli
	UDC	Raoul Rod
	RCAL	Pierre Huber

4.2 Motion de M. Gilbert Vernez et Mme Nicole Freers Signer « Création d'un cheminement pédestre au bord du lac »

Mme N. Freers Signer rappelle que cette motion demande la création d'un chemin sur la rive du lac, depuis la Becque jusqu'à la hauteur du 2^{ème} chemin reliant le lac à la route de St-Maurice. Ce projet est tout-à-fait dans l'air du temps, preuve en est une récente décision du Grand Conseil qui a débloqué 1,36 millions de francs afin de poursuivre la réalisation d'ouvrages analogues sur les rives du lac, dans le canton de Vaud. Il est question d'une participation de l'Etat de Vaud à hauteur de 50%. L'aspect financier semble donc se présenter de façon plus favorable que dans le texte de la motion. L'Etat laisse aux communes l'initiative d'entreprendre. Les autorités doivent donc montrer leur intérêt et faire la demande pour recevoir un financement.

Ce chemin correspond à un vœu de la population, puisqu'il y a déjà eu une pétition dans ce sens. Il s'agit d'une première étape pour relier enfin Vevey et Villeneuve/Les Grangettes par un cheminement continu au bord du lac. Lorsque l'entier sera un jour construit, ce chemin n'en sera que plus attrayant et donc encore mieux fréquenté. Il aura une réelle importance pour l'attrait touristique de la région. En attendant, le tronçon proposé permettra de flâner au bord du lac et d'en apprécier de nouvelles facettes. Il servira également

à se rendre plus agréablement à pied de La Tour-de-Peilz à la piscine de la Maladaire par exemple. Les quartiers à l'est de la ville seront aussi mieux desservis et de façon générale, ce sentier rendra La Tour-de-Peilz encore plus attrayante.

Ce futur tracé de 500 mètres paraît logique, parce qu'il part de celui existant à La Tour-de-Peilz jusqu'à La Becque, et qu'il est relié à la route de St-Maurice, et donc à la ligne de bus no 1, par deux chemins publics déjà existants. Ceux-ci deviendraient d'ailleurs ainsi bien plus utiles car davantage utilisés.

Les bases légales de l'objet de cette motion sont solides, tout est une question de décision et de volonté politique de notre part à tous. Les motionnaires demandent donc au Conseil de bien vouloir les soutenir en acceptant la création d'une commission dont les conclusions nous aideront à décider s'il est opportun ou non d'accepter cette motion.

M. G. Vernez relève que seuls une dizaine de propriétaires riverains sont concernés. Il pense que les vertus du dialogue ne peuvent que contribuer à diminuer le temps des oppositions probables et accélérer la construction de l'ouvrage. La vue sur le lac, la tranquillité, le soleil, le paysage idyllique, ne leur seront pas confisquée aux propriétaires avec ce petit cheminement pédestre. Par contre, ils seront mis à la disposition du public. Les habitants de la Grand-Rue endurent, eux, le bruit et la concentration de particules fines. Les motionnaires ne demandent pas d'expropriation, mais un droit légal de passage. Il existe maintenant une jurisprudence très favorable aux sentiers riverains.

Pour ce qui est de l'impact écologique, il a pris connaissance du rapport 2006 de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman. Il a également contacté l'ornithologue bagueur fédéral et un secrétaire du WWF. Leurs conclusions recoupent celles du rapport de la CIPEL et du plan directeur cantonal, à savoir que sur ce tronçon, rien n'empêche un développement harmonieux entre l'homme et la nature.

On nous dit qu'un nouvel espace public signifierait vandalisme et incivilités. Ne pas avoir en tête ce type de problèmes relève de l'angélisme. La Municipalité est bien placée pour le savoir. Mais si l'on n'est pas capables de trouver des solutions à ce fléau d'aujourd'hui, c'est à désespérer du genre humain.

Les motionnaires ne veulent pas d'un ouvrage luxueux. Personne ne peut dire aujourd'hui quel en sera le coût exact puisqu'il n'y a pas eu d'étude de détails. En revanche, nous avons une référence sérieuse, à savoir le plan directeur des rives vaudoises lémaniques, adopté par le Grand Conseil en l'an 2000. La participation financière de l'Etat n'a jamais été remise en question, mais il est vrai avec un taux variable. Il se dit certain que les députés du district se battront pour une participation cantonale substantielle. Il vaudrait la peine de demander à la CIEHL, qui a financé un télésiège aux Pléiades, une participation pour un ouvrage touristique d'importance régionale. Enfin, notre Commission des finances pourra aussi montrer son savoir-faire en contribuant au montage d'un plan financier.

Les contre-arguments techniques, juridiques et financiers que certains ne manqueront pas de faire entendre pourront être repris dans le cadre de la commission. La réalisation effective de ce sentier riverain ne dépend que de nous.

M. R. Baud indique que la Municipalité est favorable à l'idée d'approfondir le sujet en commission. Cette motion soulève d'importantes questions, difficultés et contraintes qu'il faut analyser et étudier avant toute décision, telles que la nécessité de conserver et de protéger les milieux naturels, les difficultés techniques de réalisation, la présence de propriétés privées sur la rive même ou un coût de réalisation bien plus élevé que l'estimation des motionnaires. Nous avons réalisé un passage sous Rive-Reine et avons donc déjà une idée des chiffres.

Il relève d'autre part que le postulat relatif à la mise en valeur et à la signalisation des cheminements piétonniers de la commune, dont une 1^{ère} ébauche est affichée dans la salle ce soir, est beaucoup plus simple et bien moins coûteux à réaliser. Il offrira des balades certainement fort appréciées dans la verdure des hauts de la commune.

M. M.-A. Horisberger estime qu'il est en effet nécessaire d'avoir un débat sur ce sujet. La loi nous l'impose. Cela fait des décennies qu'une loi fédérale stipule que les accès des rives doivent être laissées à la population. Il serait donc malvenu de refuser d'en débattre. Il faut aussi tenir compte de la pétition déposée il y a quelques années par des citoyens de la commune. Il peut en partie souscrire aux arguments développés par les motionnaires et éventuellement les admettre, mais la discussion est loin d'être complète et un bon nombre d'arguments n'ont pas été développés.

Pour ce qui est de la forme, il pense toutefois que cette motion est mauvaise. Elle propose un saucissonnage, alors qu'il faudrait prendre les rives du lac dans leur ensemble, depuis Entre-deux-Villes jusqu'à la hauteur de la Maladaire. Ce n'est pas un projet qui devrait être saucissonné petit bout par petit bout et de législature en législature. Il invite donc les motionnaires à transformer leur texte en un postulat qui aurait le mérite de permettre une discussion plus large, d'amener plusieurs solutions et d'être moins contraignant.

Concernant les aspects environnementaux, il relève qu'il y a au moins trente ans, une demande avait déjà été déposée devant le Conseil pour contourner la Becque. A l'époque, des écologistes qui siégeaient au Conseil avaient dit que cela était impossible car cela mettrait en péril des sites, particulièrement celui de plongée de l'Hirondelle. Ce projet de relier la Maladaire à la commune est donc vieux comme le monde.

Il souhaite que le Conseil renvoie cette motion à une commission de prise en considération, mais il invite les motionnaires, pour éviter d'aller vers un échec, à transformer leur texte en postulat.

Mme Ch. Rithener rappelle que la pétition a été déposée en 2004 avec plus de 1'300 signatures. Elle se dit ravie de voir qu'elle émerge à nouveau et que l'on va pouvoir reparler de ce problème des rives qui doivent être publiques. Les motionnaires parlent d'un crédit émanant du Canton. Un exposé des motifs et projet de décret octroie ce crédit de 1,36 millions de francs, mais pour des communes qui ont des projets. Une enquête a été lancée dans les communes en automne 2004. Quelques-unes ont fait état de projets et notre commune, alors que la pétition existait déjà, a simplement répondu qu'elle n'aurait pas besoin de la manne cantonale puisqu'elle n'avait pas de projet. Elle déplore ce fait et se dit ravie maintenant de voir que cette motion est lancée pour que tout un chacun puisse accéder à ces rives, ou qu'en tout cas ce soit un sujet dont on discute sur le fond.

M. J.-P. Grin a pu, en 2004, aller avec le Doyen voir les lieux. Il estime que ce projet est irréaliste et impossible à concrétiser. Il faudrait près de fr. 800'000.--. La commune est-elle prête à investir un tel montant pour un projet qui est irréaliste ? Futur président de la commission ad hoc qui va traiter de la prise en considération de cette motion, il demande à la Municipalité d'organiser une visite des lieux avec le Doyen. Il n'est pas réaliste de faire un passage piétonnier devant des propriétés privées. Ces gens étaient là avant le passage piétonnier. Il invite donc le Conseil à ne pas entrer en considération sur cette motion.

Mme N. Freers Signer trouve que ces propos négatifs sont quelque peu exagérés. Nous sommes allés sur la lune, la réalisation technique de ce chemin paraît donc une chose qui doit être maîtrisable. Il est vrai que le coût est plus difficile à estimer. En ce qui concerne les aspects écologiques, des documents ont été consultés, ainsi que deux personnes, dont un membre du WWF, et tout indique qu'il n'y a pas de problème pour ce tronçon-là. Il est vrai que c'est du saucissonnage. Mais si les motionnaires ne présentent pas l'entier du chemin, c'est bien à cause des résistances qu'il y a déjà pour ce 1^{er} tronçon. Ce premier chemin paraît plus facile à réaliser que la suite parce que les propriétés sont toutes situées à une grande distance du bord du lac et les maisons sont plus hautes que le passage éventuel des personnes. Un examen des rives permet de penser que cela semble tout à fait réalisable. Il y a même des endroits où il y a déjà un chemin, prévu anciennement pour les douaniers qui avaient un droit de passage pour pouvoir contrôler les rives.

Mme Ch. Rithener relève que c'est la commission du plan directeur communal qui a visité les rives en bateau et vu qu'il y a effectivement des endroits qui présentent des difficultés. Mais on ne peut pas dire d'emblée que c'est impossible. Il suffit d'un peu de volonté. Lors de l'agrandissement de Rive-Reine, propriété de Nestlé, la commune a négocié l'octroi du PPA avec la création d'un passage piétonnier dans un endroit qui ne semblait pas possible et qui s'est finalement réalisé. Cela fait des années qu'elle trouve que l'on devrait créer ces chemins piétonniers et qu'elle essaie en toutes occasions d'aller dans ce sens. Lors du plan directeur communal, elle avait fait passer un vœu, à savoir que lors de chaque construction nouvelle ou changement d'affectation, la Municipalité irait discuter et négocier pour la prolongation de ce cheminement piétonnier sur les rives du lac. La volonté de la Municipalité n'était pas présente à l'époque, peut-être que maintenant, avec cette motion, une volonté se manifesterait et l'on progresserait.

M. R. Rod admet que ce chemin est un problème, mais c'est aussi le cas de tout le tour du lac. Il faut tenir compte du fait qu'il faudra indemniser les propriétaires et ce coût ne sera pas négligeable. Il faudra non seulement réaliser le chemin, mais indemniser également les propriétaires auxquels on aura enlevé du terrain.

M. J.-P. Grin rappelle que ce projet est irréalisable, ou alors avec un coût incommensurable et impossible pour notre commune. Nous avons d'autres tâches. Nestlé avait accepté à l'époque que l'on fasse un chemin devant leur propriété, mais là on veut passer devant des gens qui n'ont rien demandé, qui étaient là avant nous. Il faut tenir compte de la liberté individuelle. Va-t-on empêcher ces gens de vivre pour faire passer quelques personnes sur les rives du lac ?

M. M. Bloch rappelle que l'on parle de dix propriétaires, alors que des milliers de personnes pourraient utiliser ce cheminement pédestre demain et dans les générations à venir. Il ne s'agit pas nécessairement d'équipements lourds, mais de petits équipements légers au-dessus du lac qui permettent un passage et n'empiètent pas sur la visibilité des propriétaires. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille.

M. G. Vernez indique que les motionnaires ne transformeront pas leur motion en postulat. Cela fait des décennies que l'on parle de ce sentier et chaque fois on nous dit que c'est un projet très intéressant, mais que ce n'est pas une priorité, que ça coûte trop cher, que les propriétaires seront lésés et que l'on n'a pas assez d'arguments juridiques.

La parole n'est plus demandée. Etant donné qu'un cinquième de l'assemblée soutient la demande de renvoi de cette motion à une commission de prise en considération, cet objet est renvoyé à l'examen d'une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	UDC	Jean-Pierre Grin
<u>Membres</u> :	Soc	Gilbert Vernez - Christiane Rithener - Félicie Girardin
	Lib	Nicole Freers Signer - Kurt Sager
	Rad	Olivier Wälchli
	PDC/Ind.	Guillaume Baechler
	RCAL	Marc-Antoine Horisberger

4.3 Interpellation de M. Jean-Yves Schmidhauser intitulée « Plan de quartier de Sully : l'immobilisme dû au changement »

M. J.-Y. Schmidhauser développe son interpellation, soutenue réglementairement, dont le texte est le suivant :

« Le plan de quartier « En Sully » a été adopté par le Conseil communal de La Tour-de-Peilz le 6 décembre 1989, à une époque où les principes d'aménagement du territoire sur la Commune étaient fort différents d'aujourd'hui.

Depuis lors, et à ma connaissance, les quelques mises à l'enquête effectuées se sont toutes soldées par des échecs ou des retraits. Cela ne laisse rien augurer de bon pour la suite.

Dans l'intervalle, la parcelle visée par le plan de quartier a été morcelée. Son propriétaire initial en a vendu une partie non négligeable au propriétaire du Château de Sully, qui cherche manifestement par cette acquisition à se garantir une certaine intimité. *De facto*, cette parcelle vendue échappe désormais au plan de quartier et ne pourra plus être affectée à ce qui était initialement prévu, notamment des équipements communs pour les futurs habitants.

Cette vente a également pour conséquence directe que la question des accès à cette grande parcelle doit être manifestement revue. Une révision sur ce point semble en effet nécessaire car les accès initialement prévus ne peuvent plus être réalisés; de plus, un réaménagement de la route de Chailly semble aujourd'hui s'imposer pour modérer le trafic et éviter les vitesses excessives de certains véhicules. Cette modification de la route de Chailly, qui impose la construction d'un rond-point pour le moins onéreux, ne pourra être utilisée pour la desserte principale du quartier, puisque les points d'accès (obligatoires selon le règlement) se situent ailleurs. Nul doute que cela va impliquer de nouveaux aménagements de la route de Chailly, multipliant ainsi de façon parfaitement inutile les charges supportées par la collectivité.

L'absence de coordination est patente, tant il est vrai que pour justifier la construction du rond-point, le préavis municipal 4/2007 se réfère à l'étude Borgstedt, alors que simultanément, la Municipalité refuse de se référer à cette étude pour revoir les accès au plan de quartier au motif... qu'elle ne serait pas compatible avec ce dernier !

Enfin, le plan de quartier a aujourd'hui près de 20 ans. Les choses ont changé. Les principes d'aménagement du territoire ont été précisés dans le plan directeur, un nouveau règlement communal va voir le jour. Les objectifs cantonaux ont également fortement évolué.

Je ne parle bien entendu pas ici des besoins scolaires. A ma connaissance, rien n'était prévu dans le plan de quartier « En Sully », alors que l'Est de la Commune s'est fortement développé ces dernières années. Là également, une réévaluation de la situation semble s'imposer.

Or, dans le domaine de l'aménagement du territoire, plus les choses changent, plus le risque d'immobilisme est grand. Et nul doute que ces nombreux changements risquent de donner à d'éventuels opposants des armes en or pour empêcher toute construction à cet endroit, ce qui n'est manifestement pas dans l'intérêt de notre commune.

Le secteur de Sully est un point essentiel de l'urbanisation du territoire communal. L'aménagement d'une des plus belles parcelles de notre commune ne doit pas être soumis à des règles obsolètes, alors que nous avons la possibilité de remettre ce plan de quartier sur l'ouvrage avant qu'il ne soit trop tard. Il est aussi important d'assurer une coordination entre les travaux d'aménagement de la route de Chailly et la desserte du futur quartier, coordination qui semble bien peu probable au vu des règles posées par le plan de quartier.

Au vu de cette situation, je pose à la Municipalité les questions suivantes :

- I. La Municipalité estime-t-elle toujours réalisable dans son intégralité le plan de quartier « En Sully », compte tenu notamment de la vente de la parcelle 2'729 au propriétaire du Château de Sully et des conséquences de cette vente sur la réalisation de tous les éléments prévus dans le plan de quartier initial, notamment les équipements communs ?
- II. Dans l'affirmative, la Municipalité peut-elle indiquer les principes juridiques qui lui permettront de contraindre le nouveau propriétaire de la parcelle 2'729 à tolérer sur son terrain les aménagements prévus par le plan de quartier de 1989 ? La Municipalité peut-elle également indiquer quelles sont les garanties réelles dont elle dispose quant à la réalisation de tous les éléments prévus dans le plan, notamment, outre les équipements communs, l'accès Sud ?
- III. La Municipalité admet-elle que la question des accès prévus par le plan de quartier devrait être revue non seulement en raison de la vente de la parcelle 2'729, mais également compte tenu de la création prochaine d'un giratoire au niveau de l'intersection entre la route de Chailly et l'avenue de Pérouge non prévu par le plan de quartier ?
- IV. Dans la négative, la Municipalité peut-elle indiquer quelles sont les raisons qui lui permettront de justifier, malgré la création du rond-point susmentionné, les nouveaux investissements qui devront être prochainement consentis pour créer, à grands frais, deux nouveaux accès à seulement 100 m de ce rond-point ?

J'invite la Municipalité à répondre à ces questions par écrit et de façon motivée. Je vous remercie de votre attention. »

M. R. Baud indique que le giratoire proposé n'est autre que la continuation de la volonté de la Municipalité de fluidifier le trafic tout au long des avenues de Pérouge et Perrausaz. Il y a déjà trois giratoires sur cet axe. Il y en aura donc un nouveau et, comme l'indique le préavis, l'Etat de Vaud prévoit de mettre très prochainement à l'enquête un giratoire à la hauteur du gymnase de Burier. C'est dans ce sens-là qu'il faut comprendre ce giratoire et ne pas le lier au plan de quartier.

Quant à la validité du plan de quartier établi en 1989-1990, le Tribunal administratif se penche déjà sur le problème et c'est à ce niveau-là qu'il sera tranché entre le promoteur et les opposants. En ce qui concerne l'accès nord, la vente d'une parcelle n'a pas remis en question la servitude.

La parole n'est plus demandée.

5. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Kurt Egli « La Tour-de-Peilz, ville sportive ou seulement cité dortoir ? »

M. K. Egli remercie les auteurs de la réponse du travail accompli. Cette réponse est techniquement parfaite. Elle correspond exactement à sa demande et répond point par point à son interpellation. Mais elle comprend une erreur, qui est de taille. Dans le programme de législature, ce n'est pas la réalisation d'un terrain de football en synthétique qui est inscrite, mais le remplacement d'un gazon naturel par une surface synthétique. Il n'y aura donc pas un m² supplémentaire. Il est clair que l'exploitation de cette surface sera facilitée, principalement en période de mauvaises conditions météorologiques. Par contre, les heures d'utilisation restent les mêmes, car nos juniors vont à l'école ou sont en apprentissage et nos entraîneurs sont bénévoles et disponibles qu'après leurs journées de travail.

Cette interpellation met le doigt sur un vrai problème d'infrastructure qui n'a, selon ce qu'elle prétend, pas échappé à la Municipalité, mais il veut arriver à des solutions concrètes et aimerait que les choses bougent, tout en étant conscient des problèmes politiques et financiers.

Il ne supporte plus de voir un enfant pleurer parce qu'il ne peut pas, par manque de place, faire du foot dans notre commune ou s'initier au tennis par exemple, deux sports actuellement à la mode. Les cas se sont encore multipliés depuis son intervention au Conseil. Il s'agit également d'un problème social, un problème de

classes. L'enfant issu d'une famille aisée trouvera toujours une solution, car sa maman ou même un chauffeur aura du temps et une voiture à disposition pour le mener à l'entraînement à Lausanne ou ailleurs. L'autre doit se débrouiller ou se contenter de rester devant sa console de jeu. Il faut cesser de se plaindre de l'augmentation des coûts de la santé et ne pas lutter contre les problèmes de malnutrition et le manque d'activité physique, deux grands fléaux de notre société de consommation industrialisée. Avant, les enfants, souvent incités par leurs parents, bougeaient. Ils avaient naturellement de l'espace à disposition, leurs cris étaient considérés comme une expression de joie de vivre. Aujourd'hui, ce sont les écoles et les sociétés qui doivent prendre le relais. La communauté doit fournir les espaces de jeu et de sport et les bruits dérangeant. Il faut explorer de nouvelles pistes. Personne ne demande des réalisations de luxe. L'aménagement de petits espaces de jeu, la pose de deux goals sur le terrain des Terreaux, la mise en place d'un terrain de beach-volley simple, une petite piste finlandaise suffisent au bonheur des jeunes et moins jeunes. Il donne l'exemple du minuscule terrain de Praz à Vevey, toujours plein de monde qui s'amuse, se dépense physiquement, sans surveillance particulière et sans faire de dégâts. Des possibilités de financement extérieur existent. L'Association Suisse de Football dispose par exemple d'un fonds pour soutenir la mise en place de petits espaces de jeu, même si c'est malheureusement avec une publicité Coca-Cola. Le fonds culturel régional est alimenté à raison de fr. 59.-- par habitant, celui des équipements sportifs de fr. 6.-- seulement. Il ne conteste aucunement le bien fondé du fonds culturel, mais nous avons encore une marge de manœuvre pour les équipements sportifs.

Nous habitons une région de 70'000 habitants qui offre une palette de sports du lac à la montagne extraordinairement diversifiée. Aucune commune ne peut offrir l'ensemble des équipements à sa population. Si La Tour-de-Peilz est dans l'impossibilité d'aménager une piste de ski, Jongny ne peut pas aménager un terrain de football. Il continue à défendre la nécessité des espaces de jeu et de sport de proximité pour les plus jeunes, dans les villes, villages et quartiers. Dès que le sportif atteint un certain niveau, il peut et doit, par contre, progresser et évoluer dans un contexte régional. Il ne s'agit pas de vilipender l'argent public pour éponger des dettes de sociétés et clubs mal gérés, mais de contribuer à la formation et à l'encadrement des multiples talents sportifs sur la Riviera. Quand on voit l'état d'esprit de certains milieux politiques dans ce domaine, notamment dans le chef lieu du district, on peut cependant se faire quelques soucis.

Les dirigeants bénévoles de nos sociétés se sentent souvent abandonnés et mal soutenus. La Municipalité ne devrait-elle pas réunir, une ou deux fois par année, les responsables de nos sociétés locales pour les féliciter, les encourager et être à leur écoute ? Un bon dialogue est souvent le meilleur moyen d'éviter de gros problèmes. Il y a quelques années, les autorités de notre commune ont mis en place une « Commission Jeunesse et Sport ». Qu'en est-il aujourd'hui ? Là aussi, il semble que la mise en place d'une commission de sport communale, mieux encore régionale, pour définir les besoins et canaliser les investissements pourrait être une piste à explorer.

Il a démontré de lui-même que La Tour-de-Peilz n'est pas encore une cité dortoir. Mais il souhaitait exprimer sa crainte par rapport à une évolution dans ce sens. Nous disposons aujourd'hui d'un inventaire complet et de la reconnaissance officielle d'un vrai problème en matière d'infrastructures sportives. Il espère que demain nous aurons de véritables solutions.

La parole n'est plus demandée.

6. Préavis municipaux

6.1. Préavis municipal N° 1/2007 relatif à la demande de crédit d'étude pour la réfection des façades de l'Eglise Notre-Dame à Vevey

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	RCAL	Marc-Antoine Horisberger
<u>Membres</u> :	Soc	Martine Gagnebin-de-Bons - Sylvie Conod - Didier Stauber
	Lib	Cédric Urech - Isabelle Wenger
	Rad	Brigitte Fahrni-Chiusano
	PDC/Ind.	Jean-Pierre Schwab
	UDC	Nicolas Masserey

6.2. Préavis municipal urgent N° 2/2007 relatif à la demande de crédit pour la mise en place d'un pavillon de deux salles de classe provisoires sur le terrain du collège de Bel-Air

Etant donné l'urgence, cet objet a été renvoyé à la Commission qui avait siégé lors de l'examen du premier préavis. Son rapport interviendra sous point 7.1. de l'ordre du jour.

6.3. Préavis complémentaire au préavis municipal N° 32/2005 relatif à la demande de crédit complémentaire destiné à l'achat de mobilier pour la salle des Remparts

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Soc	
<u>Membres</u> :	Soc	Etienne Balestra - Roger Lambert - Serge Overney
	Lib	Eric Petitpierre - Antoinette de Gautard-Rayroud
	Rad	Yves Isabella
	PDC/Ind.	Frédéric Glauser
	UDC	Gabriela Krekic
	RCAL	Yves Belet

6.4. Préavis municipal N° 3/2007 relatif à la demande de crédit pour le relevage de l'orgue du Temple

Mme S. Conod suggère que l'on améliore aussi la sécurité de l'accès à l'orgue. En effet, les portes vitrées qui ferment les montées à la galerie ont été facilement enjambées et l'organiste s'est fait volé du matériel personnel important.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Lib	Guy Chervet
<u>Membres</u> :	Soc	Marianne Keller - Marie-Claude Meylan - Gilbert Vernez
	Lib	Cédric Urech
	Rad	Kurt Egli
	PDC/Ind.	Valérie Glauser
	UDC	Françoise Grin
	RCAL	Yves Belet

6.5. Préavis municipal N° 4/2007 relatif à la demande de crédit pour la construction d'un giratoire à l'intersection de la route de Chailly, l'avenue de Pérouge et du chemin du Gregnolet ainsi que la sécurisation de la route de Chailly

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

<u>Présidence</u> :	Rad	Pierre-André Oberson
<u>Membres</u> :	Soc	Jean-Yves Schmidhauser - Michel Bloch - Amilcar Cunha
	Lib	José Espinosa - Paula-Jay Matthey
	PDC/Ind.	Willy Bühlmann
	UDC	Raoul Rod
	RCAL	Marc-Antoine Horisberger

7. **Rapports**

7.1 Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis municipal urgent N° 2/2007 relatif à la demande de crédit pour la mise en place d'un pavillon de deux salles de classe provisoires sur le terrain du collège de Bel-Air

Rapporteur : M. Cédric Urech

Mme le Syndic rappelle que la Municipalité avait, lors de l'étude de la première demande, tenu au courant la commission ad hoc et le Conseil des incertitudes que nous avons tant au niveau des enclassements primaires et secondaires que des décisions à prendre par le DFJ et les communes de Blonay et St-Légier en vue de la mise en application de l'art. 47 de la loi scolaire qui oblige tous les établissements scolaires à offrir les trois divisions.

Pour ce qui est des classes primaires et enfantines, les inscriptions pour la prochaine rentrée sont arrivées et la direction a procédé à la répartition des classes dans les différents locaux. Ce que nous craignons est arrivé, à savoir que deux classes se trouvent sans locaux, toutes les surfaces mises à disposition des écoles étant occupées, y compris la salle de sociétés de Bel-Air. Pourra rester toutefois à disposition des associations « Français en jeu » et « Lire et écrire » une salle de dégagement dans le collège Charlemagne, en dehors des heures d'enseignement.

Bien que la démographie scolaire pour le primaire, selon les informations du SCRIS, soit en baisse, les nouvelles habitations prévues sur le territoire communal rendent indispensables nos études et démarches. La mise à disposition du pavillon proposée est donc indispensable pour ces prochaines années.

N'oublions pas que des travaux seront entrepris pour la rénovation du collège Courbet d'ici un à deux ans. Des locaux provisoires devront également être trouvés dans le bas de la commune. La Commission a évoqué le déplacement desdits pavillons, ce qui est tout à fait envisageable, moyennant bien entendu des frais d'aménagements de terrain et de transport.

En ce qui concerne l'UAPE, la demande est là aussi toujours plus forte, compte tenu non seulement des situations familiales et professionnelles des parents, de l'entrée en vigueur de la Loi sur l'accueil de jour des enfants, mais aussi des perspectives d'harmonisation des horaires scolaires. Les services sociaux étudient actuellement une nouvelle organisation et une autre répartition des lieux d'accueil.

Le degré secondaire n'est pas touché par le préavis. Cependant, quelques séances ont eu lieu dans le courant de cet hiver avec les représentants pédagogiques et politiques des communes de Blonay et St-Légier. Le manque de locaux scolaires, tant à St-Légier/Blonay qu'à La Tour-de-Peilz, a été évoqué. Le tournus instauré dans les hauts oblige St-Légier à lancer un projet. Le terrain est acquis mais rien n'est décidé, pour le moment, mis à part un réfectoire. Les mêmes raisons que celles évoquées à La Tour-de-Peilz posent aux autorités de ces communes des difficultés de planification. L'art. 47 bien entendu, mais également la primarisation du cycle 5-6 et la voie unique telle que pensée par Mme A.-C. Lyon, Conseillère d'Etat.

Puisque nous ne pouvons attendre les décisions des différentes parties concernées, la Municipalité a prié ses collègues des hauts de faire part de leur décision quant au rapatriement éventuel de leurs élèves, lors d'une nouvelle rencontre des trois municipalités à fixer dans la deuxième quinzaine d'avril. Quelle que soit leur décision, rien ne se fera de toute manière avant 2012 puisque nous sommes liés contractuellement pour une durée de cinq ans, temps également nécessaire pour mener à bien une nouvelle construction pérenne si tout se passe bien.

Il va sans dire que le Conseil sera tenu au courant du résultat des discussions avec les communes des hauts et des options qui seront prises afin de garantir à nos élèves la même qualité d'enseignement que celle que nous connaissons à La Tour-de-Peilz.

M. R. Piquet indique qu'il a reçu ce jour même un courrier confirmant qu'un contrat location-vente est possible, dont les modalités sont encore à définir. En cas de besoin avéré des écoles, la Municipalité viendra de toute façon devant le Conseil avec un préavis d'achat qui tiendra compte d'une partie des locations versées.

M. N. Masserey constate que, ces deux dernières années, trois nouvelles classes ont été ouvertes dans les hauts de la commune. Nous sommes passés de 647 élèves primaires en 2004 à 692 en 2006, soit une augmentation de 45 élèves, avec pour conséquence que tous les locaux des bâtiments de Bel-Air sont utilisés pour loger des classes.

Le premier préavis prévoyait de déménager l'UAPE à cause de l'augmentation des effectifs des classes primaires pour les prochaines années. La commune doit trouver de nouveaux locaux, dans l'attente d'une éventuelle implantation à la rue du Collège (Coopérative « Les Jardins de la Paix »). Il aimerait savoir ce qu'il en est de ce projet, si une date est prévue et si l'on en sait un peu plus car les choses semblent très vagues à ce sujet. Le rapport de la commission montrait que l'implantation préalablement prévue de quatre locaux sur le terrain du collège Courbet était trop cher pour du provisoire, qu'une construction pérenne était préférable pour préserver la zone verte à l'ouest du collège, que l'on ne connaît pas exactement avec précision les effectifs scolaires et qu'il serait difficile de revendre ces pavillons par la suite.

Le deuxième préavis demande maintenant un crédit de fr. 198'000.-- pour un pavillon de deux salles de classe à Bel-Air. Il n'y a donc plus la nécessité de déménager l'UAPE. Ce secteur a été privilégié car, d'après les différents sites étudiés, Bel-Air serait le plus adéquat. Le choix s'est porté pour une location en lieu et place de l'achat. Il trouve que les coûts sont assez élevés. Fr. 6'025.--/mois, cela revient à fr. 72'300.-- par année, ce qui est cher pour la location d'un pavillon de deux classes. L'emplacement proposé pose des problèmes d'accessibilité parce que la conception de cet endroit, avec le parking et les places de parc, est inadéquat pour le nombre actuel de véhicules qui viennent tous les jours amener et reprendre les enfants. Il y a beaucoup de véhicules qui tournent dans ce secteur, et cela quatre fois par jour. Toutes les personnes qui viennent du chemin de Béranges 37, 39 ou 41 sont déjà gênées pour sortir à cause du passage piétons qui est mal situé et la visibilité est masquée par des arbustes sur la gauche. On a beaucoup de chance qu'aucune voiture n'ait encore renversé un enfant. L'embranchement est vraiment trop étroit. D'autre part, ces salles empiéteraient un bon bout sur la cour de récréation déjà restreinte pour un nombre d'élèves aussi important. Il pense qu'il serait plus adapté de mettre ces pavillons à Courbet, voire sur le terrain qui se trouve à côté du garage des Terreaux. Un parking a été momentanément aménagé à cet endroit lors de la Fête des Vignerons et il serait facile de raccorder les différentes conduites puisque la route est toute proche. Il demande donc de rejeter le préavis, malgré l'avis favorable de la commission.

Mme le Syndic répond qu'il ne faut pas mélanger les deux préavis. Le premier a été rejeté au mois de décembre. Le sujet des Jardins de la Paix fera l'objet d'autres discussions. La Municipalité était bien claire dans sa précédente demande. Il s'agissait de déplacer les enfants qui sont accueillis à l'UAPE pour libérer les deux salles de classes de Vassin. Les locaux proposés seront donc attribués pour ces salles de classe. Le prix est celui du marché actuel. Il y a des possibilités de location-vente qui pourraient être intéressantes. Il est vrai que ces pavillons prennent une surface de la cour de récréation, mais cela aurait été pareil si l'on avait utilisé une partie de la zone verte du terrain de Courbet. Quant au problème des véhicules, elle estime que les enfants peuvent venir à l'école à pied. Toute une organisation Pédibus a été mise en place pour favoriser le déplacement des enfants à pied. Pour ce qui est du terrain à côté du garage, c'est une propriété privée et elle doute que le propriétaire mette ce terrain à disposition gratuitement pour une durée qui, pour le moment, est indéterminée.

M. R. Piguët rappelle que le développement de la commune se fait dans les hauts. L'emplacement choisi est le meilleur endroit au niveau des branchements eau, électricité, chauffage et celui qui occasionne le moins de frais par rapport à d'autres sites dans la commune. Pour ce qui est du coût, plusieurs offres ont été demandées et actuellement, celle qui a été choisie est la meilleure que la Municipalité ait à présenter.

M. M.-A. Horisberger souhaite savoir de quel côté des pavillons se situera l'entrée des élèves. Côté cour de récréation ou places de parc ?

M. R. Piguët répond l'accès aux pavillons se fera en dehors de la circulation, sur le petit chemin qui mène aux deux bâtiments locatifs ou derrière les vestiaires de Bel-Air, donc en toute sécurité.

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions du rapport de la Commission sont adoptées à l'unanimité, comme suit :**

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ

- vu le préavis municipal N° 2/2007,
- oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce dossier,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'autoriser la Municipalité à faire entreprendre les travaux relatifs à la mise en place sur la parcelle du groupe scolaire de Bel-Air, d'un pavillon comprenant deux salles de classe, les WC filles et garçons, ainsi qu'un local technique pour la chaudière et les introductions des services industriels;
- d'accorder à cet effet un crédit de CHF 198'000.-- pour les travaux d'infrastructure, à passer par le débit du compte N° 9143.041.00 "Equipement de base pour pavillon scolaire provisoire de Bel-Air";
- d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement par le compte N° 9282.001.00 "Dépenses et investissements futurs" doté à ce jour de CHF 2'198'000.--;
- d'accorder à cet effet un crédit extra-budgétaire sur l'exercice 2007 pour couvrir les frais de location du pavillon pour la période d'août à décembre 2007, soit 5 mois, pour le montant de CHF 30'125.-- à passer par le débit du compte N° 501.3161.00 "Location pavillon provisoire de Bel-Air".

8. Communications municipales

- Communication N° 1/2007 relative aux nouveaux bourgeois de La Tour-de-Peilz en 2006
- Communication N° 2/2007 sur l'état des motions en suspens au 31 décembre 2006
- Communication N° 3/2007 relative au Règlement SDIS
- Communication N° 4/2007 relative aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

Mme J. De Quattro, municipale, apporte quelques informations sur l'avancement de l'instauration des zones 30 km/h puisque la Municipalité partage le souci exprimé par plusieurs Conseillers d'une bonne cohabitation piétons-automobilistes-habitants.

Une nouvelle zone, qui comprend l'ensemble des rues situées en dessous de la Grand-Rue et qui constituent le Bourg, a été mise en zone 30 km/h. Le 30 janvier dernier, deux nouvelles zones ont été mises à l'enquête. Il s'agit du secteur centre-ville, plus précisément des collèges, et la 2^{ème} zone se situe en amont des voies CFF et comprend notamment le collège de Bel-Air. Le premier secteur se situe entre la Grand-Rue au sud, la ligne CFF au nord, l'avenue Ed.-Muller à l'ouest et l'avenue des Baumes à l'est et sa réalisation est prévue simultanément au réaménagement du carrefour Ed.-Muller/Clos d'Aubonne. Le plan directeur communal prévoit effectivement de tranquilliser cette zone. Le 2^{ème} secteur prévu en 2007 est compris entre la voie CFF au sud, l'avenue de la Perrausaz au nord, l'avenue des Alpes à l'ouest et le chemin de Béranges à l'est. Il est évident que le réseau collecteur principal, c'est-à-dire les rues de transit principal dont font partie les avenues Ed.-Muller, Alpes et Baumes, n'est pas touché par cet abaissement de la vitesse. Seules les rues qualifiées de « réseau collecteur secondaire » sont prises en compte et seront donc mises en zone 30 km/h. Pour rassurer ceux qui se soucient de la sécurité à proximité des écoles, elle indique que les passages piétons ne seront pas supprimés. Il est possible de les maintenir dans une zone 30 km/h s'ils se situent à proximité des écoles, des hôpitaux et des EMS, et nous allons profiter de cette latitude pour maintenir les passages de sécurité aux abords des écoles.

Le secteur situé au sud des voies CFF et à l'est de l'avenue des Baumes ne verra pas d'abaissement de la vitesse cette année. Ceci est prévu ultérieurement et bien entendu le tronçon de l'avenue de Traménaz, qui est également classé « réseau collecteur principal » dans le plan directeur communal, ne sera pas concerné par cette mesure.

En tout, huit zones sont projetées par la Municipalité. Elles seront portées au budget ces prochaines années. La Municipalité donnera les informations nécessaires en temps utile, mais les deux zones prévues actuellement devraient, sauf retard dans la livraison du matériel, être réalisées cet été pour que les utilisateurs aient le temps de changer leurs habitudes avant que les enfants ne retournent à l'école.

M. R. Piguët revient sur le postulat de M. A. Grangier intitulé « Domaine de Noville, du patrimoine au fardeau ». Le 31 janvier 2007, l'Organisation intercantonale de développement du Chablais a présenté le concept de développement de la plaine du Chablais et les premières esquisses de la commission régionale de pilotage pour la 3^{ème} correction du Rhône. Le 6 mars dernier, les communes de Noville, Chessel et La Tour-de-Peilz ont été reçues pour évoquer le futur du secteur Vieux-Rhône/Domaine du Fort. Selon le programme établi, c'est en juin de cette année que seront présentées les variantes de ce secteur comprenant l'embouchure du Rhône dans une zone inondable.

La Municipalité a donc décidé de repousser après les vacances d'été la table ronde sur l'avenir du Domaine du Fort qui devra lui permettre de rédiger son rapport. Cette table ronde réunira toutes les parties concernées (ingénieur forestier, Pro Natura, conservateur de la nature, cercle des sciences naturelles), ainsi qu'une délégation communale dont fera partie le postulant.

9. Propositions individuelles et divers

M. G. Chervet indique que la Commission des finances souhaite envoyer une délégation dans les commissions chargées d'étudier les préavis 1/2007, 32/3005 et 4/2007.

M. R. Rod soutient M. K. Egli au sujet des enfants et la priorité de trouver des espaces. Entraîneur de foot à St-Légier, il pense qu'il faudrait aussi contacter les communes avoisinantes pour trouver des solutions.

M. M. Arnaud souhaite également intervenir à ce sujet, non pas pour le football mais pour le handball. Pendant plus de 30 ans, il a été joueur, entraîneur, responsable pour les salles auprès de l'Association Romande de Handball, président du Handball Club Nestlé et depuis l'année passée, président du Vevey Handball.

Dès son élection, il a constaté que le Vevey Handball ne figurait pas sur la liste des sociétés sportives figurant sur le site internet de La Tour-de-Peilz. Il a donc écrit une lettre au Greffe municipal le 27 septembre 2006 pour que le seul club de handball entre Lausanne à l'ouest, Sion à l'est et Moudon au nord y figure. Sur cette liste sont indiqués des clubs veveysans où le nom de La Tour-de-Peilz est absent, comme le Vevey Natation ou la Société d'Escrime Vevey-Montreux, mais aussi des clubs régionaux attirant des membres de toutes les communes environnantes, comme le club d'athlétisme, le CARE. Le Vevey Handball est donc l'unique club de la région permettant de pratiquer ce sport et d'accueillir les enfants désirant continuer cette activité enseignée à l'école. De plus, sur 135 joueurs, ceux habitant La Tour-de-Peilz constituent le plus gros

contingent après les veveysans. Aucune réponse n'a été donnée à ce courrier depuis six mois et la liste sur le site internet de la Commune est inchangée. Cette absence de réponse au courrier et de réactivité pour un site internet qui attire par ses mises à jour pose question. Faire une enquête partielle à partir d'une liste incomplète ne paraît pas sérieux.

Il existe uniquement deux salles permettant la pratique du handball, à savoir les Galeries du Rivage à Vevey et la salle du Collège de Burier, celle du Pierrier étant dévolue au volley-ball. Il y a un manque notoire de disponibilité années après années. Pourtant, l'équipe juniors de moins de 15 ans, qui a été qualifiée pour les phases finales du Championnat Suisse contre les équipes suisses alémaniques, peut constater la réalisation de salles que l'on envie dans des communes de moins de 1'000 habitants. Les salles de gymnastique à La Tour-de-Peilz, les salles de sports demandées par le volley-ball ou la gymnastique, de deux modules, ne permettent pas la pratique du handball pour lequel trois modules sont nécessaires.

Ainsi, entre la motion de M. G. Kohler en 1994 et l'interpellation de M. K. Egli en 2006, rien ne va changer. On peut se demander aussi ce que veut dire « une place multisports » dans le programme de législature 2006-2011 et aussi se poser la question de savoir pourquoi il faut renvoyer toujours le sujet au lendemain. Il serait préférable d'avoir des ambitions afin d'être sûr de réaliser ce programme de législature à temps. Alors que la Ville de Vevey et les municipalités du district apportent un soutien financier important et remarquable aux sociétés sportives formant des jeunes, il est regrettable de prévoir que leur formation ne pourra pas être assumée par manque d'infrastructures sportives. Cette pénurie est telle que les travaux de rénovation prévus en 2008 aux Galeries du Rivage créent déjà des soucis tant aux basketteurs qu'aux handballeurs.

Les besoins en infrastructures sportives ne devraient pas être envisagés au niveau communal mais il serait préférable que La Tour-de-Peilz initie auprès des communes du district un sondage auprès de *toutes* les sociétés sportives afin d'avoir une vision exacte et un plan des priorités. Dans ce dossier comme dans d'autres, un état complet de la situation, une approche régionale et plus de dynamisme sont souhaitables pour répondre aux besoins d'activité physique des enfants, adolescents et adultes trop sédentaires. Il y a des vertus éducatives du sport que la violence sur certains terrains ou le dopage ne doivent pas faire oublier.

M. J.-P. Grin relève la différence entre les montants attribués pour la culture et le sport. Que fait-on pour nos jeunes à La Tour-de-Peilz ? Nous avons un club de street-hockey qui a été Champion d'Europe, que fait-on pour les jeunes qui pratiquent ce sport ? Les clubs doivent se débrouiller eux-mêmes, ils ne reçoivent aucune aide. La question relevée par l'interpellation est un problème de société. Nos jeunes sont désœuvrés. L'autre jour, il a discuté avec des jeunes dans la rue. Il leur a demandé ce qu'ils faisaient. Nous avons un animateur jeunesse à La Tour-de-Peilz. Les jeunes l'ont interrogé, il leur a répondu de s'adresser à Vevey. La Tour-de-Peilz a le mérite d'être une belle commune où il fait bon vivre, faisons quelque chose pour nos jeunes. Le sport, c'est l'école de la vie et il ne peut qu'encourager les propos de M. K. Egli.

M. R. Pignet rappelle qu'il faut voir le développement du football au niveau régional. Une sous-commission de la CORAT travaille pour des terrains supplémentaires à l'échelon régional. Il y aura un terrain supplémentaire à Vevey, un autre à St-Légier. Cela veut dire qu'au moment où nous aurons des talents qui seront réunis sous une équipe Riviera M15 ou autre, ce sont eux qui occuperont ces nouveaux terrains et cela donnera de la place pour ceux qui jouent au niveau local ou pour les écoles de football. C'est ainsi que nous résoudrons le problème d'accueillir le plus de jeunes possible. L'enquête a été réalisée auprès de toutes les sociétés locales sportives. Certaines ont répondu, d'autres pas, et les réponses figurent dans le document de la Municipalité. Il est faux de dire que rien ne se fait. Après la phase « terrains de football », la CORAT a lancé une enquête sur les besoins de tous les autres sports. En ce qui concerne le inline-hockey, la Municipalité a octroyé fr. 35'000.-- pour changer les bandes de l'aire de jeu, bandes qui seront d'abord utilisées pour la Coupe d'Europe des clubs champions au Pierrier et ensuite installées sur le terrain de La Tour-de-Peilz.

M. K. Egli se réjouit du soutien très large aux constructions et aménagements sportifs. Ce n'est pas seulement le football qui est concerné par son intervention, mais tous les sports qui se pratiquent dans la région et qui méritent un soutien. Il faut intéresser les enfants à une panoplie la plus large possible. On a effectivement l'impression qu'au niveau de la CORAT et de la région, rien ne bouge, d'où son intervention. Nous ne sommes pas les seuls à réclamer ces terrains, c'est la même chose à peu près partout. Il ne faut pas seulement voir le sport pratiqué dans le cadre d'un club, mais aussi le sport individuel pour lequel il faut également des espaces et des aménagements.

Il relève que notre animateur jeunesse fait un travail extraordinaire. Bien sûr qu'il collabore énormément avec son collègue de Vevey, mais il fait un travail formidable à La Tour-de-Peilz. Il est apprécié par les enfants. De ce côté-là, nous n'avons pas à nous plaindre.

Mme M. Keller invite M. J.-P. Grin à découvrir le cahier des charges de l'animateur jeunesse. Nous ne pouvons que nous féliciter de la collaboration de M. S. Béné qu'elle a eu l'occasion de côtoyer lors de nombreuses manifestations et notamment au niveau de la Commission culturelle.

M. J.-P. Grin répond que son intervention n'était en aucun cas une attaque envers M. S. Béné, qu'il ne connaît d'ailleurs pas personnellement, mais force est de constater que ces jeunes lui ont dit que notre animateur jeunesse les avait envoyés à Vevey.

Mme M. Gagnebin-de-Bons donne quelques nouvelles à propos du Fonds culturel Riviera. Hier soir, la Commission de gestion a été invitée par le Conseil administratif à rencontrer tous les bénéficiaires. Cette séance très intéressante a permis aux membres de la Commission de gestion de faire leur connaissance. Il a été relevé que, pour une toute petite région de 70'000 personnes, nous avons cinq théâtres + celui du Château de La Tour-de-Peilz, onze musées, cinq festivals et semaines de musique. Tout cela avec seize bénéficiaires. M. K. Egli et elle-même se tiennent à la disposition des Conseillers et Conseillères qui désireraient en savoir plus sur ces institutions bénéficiaires du Fonds culturel.

M. F. Glauser souhaite que l'on éclaire un point de procédure relatif aux dépenses imprévisibles et exceptionnelles. L'art. 138 du règlement du Conseil communal stipule que « la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil ». La Municipalité nous présente ces dépenses par le biais d'une communication, et la question se pose de savoir si notre Conseil doit se prononcer sur l'approbation de ces dépenses. Il remercie M. le Président de faire les recherches nécessaires pour éclaircir ce mystère.

M. M.-A. Horisberger renvoie l'intéressé au préavis 14/2006. Sans vouloir critiquer la méthode appliquée par la Municipalité, il encourage celle-ci à être plus attentive sur certains postes qui sont redondants. Nous avons chaque année près d'un quart de millions de francs de dépenses imprévisibles et exceptionnelles. Il y a effectivement parfois des choses imprévisibles (tempêtes, etc.), mais nous devrions peut-être être un peu plus souples dans certains postes du budget, cela éviterait à la Municipalité de devoir mettre certains de ces coûts dans les dépenses imprévisibles et exceptionnelles. Augmenter un peu certains postes ne signifie pas que les montants seront forcément dépensés.

M. M. Culand rappelle qu'au mois de décembre dernier il s'était inquiété de la sécurité du site Brunner. Or, depuis quatre mois, rien ne bouge. Il espère que la Municipalité n'attend pas un accident grave pour faire quelque chose.

M. R. Baud répond que la Municipalité a mis en demeure le propriétaire d'empêcher tout accès aux serres. La semaine dernière, il est allé personnellement contrôler les choses et a pu constater lui-même qu'il n'est plus possible d'entrer dans les serres. Toutes les portes ont été solidifiées depuis l'intérieur et ne peuvent plus être ouvertes. A un endroit, une barrière de 1,20 mètres de haut peut éventuellement être cambée et la Commune a demandé de rehausser cette palissade.

Mme S. Conod rappelle que l'an dernier, la Municipalité a négocié avec les CFF la réouverture de la salle d'attente de la gare. L'horaire d'ouverture matinal, actuellement affiché sur la porte de la salle, est valable jusqu'au 30 mars 2007. Elle demande si un horaire saisonnier est prévu pour la suite de l'année. Vu la présence d'une police de proximité diminuant les incivilités, la Municipalité a-t-elle prévu de négocier une ouverture également le soir pour l'hiver prochain ? Même si cette dernière question concerne un horizon assez lointain, il n'en reste pas moins qu'en matière de négociation avec les CFF, mieux vaut s'y prendre à l'avance ! Elle remercie la Municipalité d'apporter une réponse à ces questions qui concernent tous les Boélands adeptes de la mobilité douce et des transports publics.

M. R. Piquet indique que la négociation a déjà permis de rouvrir la salle d'attente, surtout pour les pendulaires qui partent tôt le matin, lorsqu'il fait le plus froid. Mais nous n'avons pas pu obtenir une prolongation au-delà de la période hivernale qui va d'octobre à fin mars. Lorsqu'il fait beau, il y a des bancs publics qui permettent d'attendre le train de manière tout à fait convenable.

M. J.-Y. Schmidhauser revient sur la décision prise de supprimer la première séance du Conseil communal de l'année, la Municipalité n'ayant pas assez d'objets à nous soumettre pour justifier la tenue de notre assemblée. S'il a bien sûr apprécié l'allègement de son agenda, il a très vite constaté que cette décision unilatérale pouvait avoir de graves effets pervers. En effet, si la Municipalité n'avait peut-être rien à dire, nous avons constaté ce soir que le Conseil avait des choses à dire à la Municipalité !

Il souhaite aborder trois sujets, qui tous concernent directement ou indirectement notre Municipale de la sécurité. Au vu de l'excellent score qu'elle a réalisé lors du premier tour des élections cantonales, et dans la mesure où nous risquons de la perdre le 1^{er} avril prochain, il y a urgence à aborder ces sujets ce soir.

Le premier point concerne l'introduction des zones 30km/h. Il y a près d'une année, il avait évoqué pour la énième fois ce sujet qui lui tient à cœur et avait énuméré une longue liste de questions, à l'époque sans réponse. Son intervention avait provoqué deux réactions fort différentes dans les rangs du parti radical. Un conseiller, qui ne siège plus aujourd'hui dans cette salle, lui avait expliqué qu'il lui avait gâché sa dernière séance du Conseil en lui « rabachant » encore une fois les oreilles avec ces sujets éculés. De son côté, Mme la Municipale avait, non sans humour, relevé le défi en promettant de « faire ses devoirs pendant ses vacances ». Le résultat a été au-delà des espérances de tous ceux qui avaient œuvré pour ce projet. Son travail mérite un L.A., pour « Largement Atteint », puisque le projet mis à l'enquête correspond en tous points aux attentes exprimées. S'il sait se montrer très critique sur certaines actions ou – plus souvent – certaines inactions de la Municipalité, il apparaît aussi important de souligner les progrès réalisés. Il avait d'ailleurs pu fêter non sans ironie la naissance de la première zone 30, qui n'était en réalité qu'une fausse couche. Aujourd'hui, et grâce à l'action énergique de Mme la Municipale, le mouvement qui a été initié a trouvé sa concrétisation. Au nom de tous ceux qui ont œuvré pour ce projet, il tient à la remercier. Il constate qu'une nouvelle fois, le Conseil et la Municipalité ont pu ensemble réaliser quelque chose de concret en faisant abstraction des prises de positions partisans.

Le plus grand succès de Mme J. De Quattro n'est peut-être pas l'introduction des zones 30, mais le fait que, par son action, elle a réussi à réduire l'intéressé au silence, du moins sur ce sujet. Il promet donc de ne plus aborder la question dans l'année qui vient. Mais cet engagement ne vaut que pour les zones « 30 » !

La 2^{ème} demande vise à créer un passage piéton sur l'avenue des Baumes, à l'intersection avec la rue de Jaman. En passant régulièrement à cet endroit, il a pu constater un nombre très important de personnes traversant la route à ce niveau, sans sécurité, vu l'absence de passage piéton. Aucun usager ne fait le détour pour aller chercher les passages situés 50 mètres plus haut ou 70 mètres plus bas. La création d'un passage à cet endroit ne coûtera pas cher, les trottoirs étant déjà abaissés, et contribuera de manière concrète à améliorer la situation des piétons.

La 3^{ème} requête est d'améliorer la « place de dépose » du Collège Bel-Air, soit le petit parking situé à la hauteur du terrain de hockey, surchargé 4 fois par jour au moment où les parents viennent déposer leurs enfants et les reprendre. Une visite des lieux permet de constater que le trottoir n'est pas disponible sur toute la longueur, obstrué qu'il est par un local à poubelles. Cela oblige les enfants à finir leur périple sur la route, justement là où d'autres voitures arrivent. Le risque d'accident est évident. Là également, des travaux de peu d'importance permettraient de sécuriser rapidement le site. La prolongation du trottoir sur le terrain disponible, sur une longueur de quelques mètres, résoudra le problème. Il remercie Mme la Municipale d'examiner avec bienveillance ces propositions. N'oublions pas que leur réalisation rapide aura aussi comme effet bénéfique de raccourcir les séances du Conseil, voire même, si la Municipalité n'a rien à nous dire, de les supprimer !

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, M. le Président lève la séance à 22 h 20.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

L. Kaufmann

C. Dind